

 **CFA Interpro28**

 L'alternance, la voie par excellence



**MOBILITÉ
INTERNATIONALE**

Magali Martin

www.cfainterpro28.com

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME ERASMUS+ ?

Erasmus+ soutient financièrement une large gamme d'actions et d'activités dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Le programme Erasmus+ s'appuie sur un règlement du Parlement européen et du Conseil. Il est financé et géré au niveau européen sur la base de programmes de travail annuels.

Il vise à donner aux jeunes, avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner (études, stages) à l'étranger pour renforcer leurs connaissances, leurs compétences et accroître leur employabilité.

Il aide les organisations à travailler dans le cadre de partenariats internationaux et à partager les pratiques innovantes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

LES SECTEURS D'INTERVENTION

Erasmus+ est un programme consacré à plusieurs secteurs d'activité, dont la formation professionnelle.

LES TYPES DE PROJETS

Le programme Erasmus+ se décline en trois actions dites «actions clés» :

- mobilité à des fins d'apprentissage
- coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques
- soutien à la réforme politique

ainsi qu'un volet sport

Erasmus+

Enrichit les vies, ouvre les esprits.



UNION EUROPÉENNE

Cofinancé par l'Union Européenne

Dans le cadre du dispositif Erasmus+, la Région Centre Val de Loire pilote un consortium régional d'établissements qu'elle accompagne techniquement et financièrement pour la mise en oeuvre d'actions de mobilité.



LES BÉNÉFICIAIRES



Les individus

Les particuliers (étudiants, apprentis, jeunes, enseignants, formateurs, etc.) peuvent bénéficier du soutien du programme Erasmus+. Pour cela, ils doivent se tourner vers leur établissement ou un organisme participant au programme.

Important : les individus ne peuvent pas bénéficier directement du programme Erasmus+. Ils doivent s'adresser à un organisme porteur d'un projet financé par le programme.

Les organismes

Le programme européen Erasmus+ est ouvert à tout organisme actif dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse ou du sport. Les projets Erasmus+ sont présentés et gérés par les organismes participants. Si un projet est sélectionné, l'organisation candidate devient bénéficiaire d'une subvention Erasmus+.





COMMENT PROCÉDER ?

Le programme s'adresse aux candidats majeurs

Il vous faudra remplir:

- le dossier de candidature «programme Erasmus+» (intérêts et objectifs de réaliser une mobilité, le pays choisi et le type d'entreprise souhaité).

Si votre candidature est retenue, il vous faudra fournir :

- Photocopie d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport)
- CV : un en français et un en anglais (ou une autre langue selon le pays de destination)
NB : Un accompagnement à la rédaction du CV et de la lettre de motivation peut vous être proposé
- Lettre de motivation destinée à l'entreprise d'accueil

LES PAYS PARTICIPANTS

Les pays membres de l'Union européenne:

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays- Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède

ainsi que :

Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie.





LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Afin de pouvoir partir via Erasmus, il faut obligatoirement vous adresser à la référente mobilité du CFA Interpro28. Elle vous accompagne dans vos différentes démarches : transport, logement, assurance, contacts entreprises et/ou écoles...

La mobilité Erasmus+ s'adresse à tous les apprentis motivés et sérieux (comportement, assiduité et résultats scolaires corrects), qui auront pour objectif de développer des compétences :

- Professionnelles et techniques (valider une expérience internationale),
- Culturelles (une expérience d'ouverture culturelle et intellectuelle),
- Linguistiques (bien communiquer dans une langue vivante étrangère)

En concertation avec la responsable du service Prestation de formation, la référente mobilité vous proposera une préparation linguistique en amont du départ (3 mois avant le départ- préparation primordiale en anglais + des notions de langue du pays d'accueil - uniquement sur les semaines de stages au CFA, en dehors des 35h de formation, sur la base du volontariat de l'apprenant).

LA PLUS-VALUE

LES ATOUTS DE LA MOBILITÉ

Pour vous, apprentis

- Employabilité renforcée
- Enrichissement des compétences
- Apprentissage d'une langue étrangère
- Découverte de pratiques et savoir-faire différents
- Gage d'autonomie et de responsabilité
- Elargissement de l'horizon professionnel et personnel
- Ouverture d'esprit sur l'Europe et le monde

Pour vous, entreprise

- Compétitivité accrue
- Internationalisation des pratiques
- Enrichissement des ressources humaines
- Elargissement du réseau technico-commercial
- Attractivité du projet de formation professionnelle pour les jeunes
- Valorisation de l'image sociétale

Pour le CFA

- Valorisation des formations dispensées
- Partenariats internationaux

d'après <https://www.euroappmobility.eu>





Magali Martin

Référente mobilités

02 37 91 66 81

magali.martin@cfainterpro-28.fr